

Le Chastang

Actu



N°03 • Été 2021

● ● ● sommaire

<i>Edito du maire</i>	1
<i>Elections Départementales et Régionales</i>	1
<i>Vie de la mairie, services associés et services sociaux</i>	2
<i>Voirie et Bâtiments</i>	2-3
<i>Fêtes et Cérémonies</i>	4
<i>Culture Jeunesse Sport</i>	4
<i>Environnement et Agriculture</i>	5
<i>Associations</i>	5
<i>Communication</i>	5
<i>Le bon coin du Chastang</i>	6
<i>Savoir vivre ensemble</i>	7
<i>Carnet 2021</i>	7
<i>Le Chastang nous est conté</i>	7
<i>Recettes, trucs et astuces de nos grands-mères</i>	8

● ● ● édito du maire

Il n'y a de mauvais temps que celui qui dure !

Qu'il en soit de la météo du ciel, de celle des virus, de la disparition des insectes et oiseaux, de la multiplication des incendies ou même la météo des humeurs... ce dicton agricole fait écho à notre époque chamboulée. Ce contexte fait appel à l'esprit de responsabilité pour les jeunes générations et celles à venir.

Et même si notre petite campagne représente une infime partie du monde, la nécessité d'écrire de nouveaux scénarii à la hauteur des enjeux se fait sentir.

Ici comme ailleurs, la dynamique collective fait partie des pièces du puzzle qui permettra ces nouveaux chemins.

Florent Moussour

Elections Départementales et Régionales

Le double scrutin a obligé l'équipe communale d'installer deux bureaux de vote dans la salle des fêtes.

Un parcours fléché et des barrières ont été installés afin de concrétiser le cheminement des électeurs.

Nombre d'électeurs inscrits dans la commune : 284.

Résultat des conseillers Départementaux 20 juin : Nombre de votants 132, Suffrages exprimés 132.

S. Fromont et M. Napolitano 13 voix, M. Celerier et C. Dufiot Bardelle 19 voix, F. Deveix et M. Dupin de Beyssat 44 voix, A. Monteil et S. Vallée 48 voix.

Résultat des conseillers Départementaux 27 juin : Nombre de votants 124, Suffrages exprimés 116.

F. Deveix et M. Dupin de Beyssat 49 voix ; **A. Monteil et S. Vallée élus avec 67 voix.**

Résultat des conseillers Régionaux 20 juin : Nombre de votants 132, Suffrages exprimés 127.

E. Diaz 15 voix, A. Rousset 34 voix, G. Perchet 9 voix, C. Guetté 12 voix, N. Thierry 22 voix, E. Puyjalon 4 voix, N. Florian 22 voix, G. Darrieussecq 9 voix.

Résultat des conseillers Régionaux 27 Juin : Nombre de votants 124, Suffrages exprimés 115.

E. Diaz 13 voix ; **A. Rousset élu avec 53 voix**, N. Thierry 23 voix, N. Florian 22 voix, G. Darrieussecq 4 voix.

Le conseil municipal remercie les personnes qui ont participé au dépouillement.



Le Chastang Actu
Place de la fontaine - 19190 Le Chastang
Tél : 05 55 27 22 04
mairie.chastang@wanadoo.fr
<https://lechastang.fr>
<https://www.facebook.com/Le-Chastang-Actu-102759391485631/>
Responsable de la publication :
Florent Moussour
Communication : Catherine Fauret
chastangactu@gmail.com
Réalisation : Catherine Lhuissier

Destruction de matériel communal

Dans la nuit du 19 au 20 juillet, des personnes mal intentionnées ont détruit le support du défibrillateur situé sur le local de la bascule. Les dégâts étant trop conséquents, l'ensemble du support a été remplacé.

Un dépôt de plainte a été enregistré à la gendarmerie. Coût de l'opération : 710,40€ Prise en charge par l'assurance Groupama avec une franchise de 100€.



Communiqué du syndicat mixte des eaux de Maumont



Le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont informe ses abonnés que la prochaine campagne de relevé des compteurs d'eau 2021 commencera le mercredi 1^{er} septembre 2021 sur les communes de LE CHASTANG et de CORNIL.

Toutes facilités doivent être accordées aux agents du Syndicat

pour le relevé des compteurs.

L'entretien et l'accessibilité des coffrets sont de la responsabilité de l'abonné. Les coffrets doivent toujours être accessibles et non recouverts d'objets ou de matériaux.

En l'absence des abonnés, les agents déposeront une carte à compléter et à retourner au siège du Syndicat dans les meilleurs délais.

L'index pourra aussi être communiqué du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h au secrétariat du Syndicat en composant le 05 55 29 45 10.

Horaires de la mairie

Lundi et Jeudi : de 13h30 à 18h

Mardi et vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Samedi : de 9h à 12h

Des permanences à la mairie seront tenues par les membres du bureau, le maire et ses adjointes, les mardis matin de 9h à 12h et les vendredis après-midi de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, ils pourront vous recevoir en prenant rendez-vous auprès de la secrétaire de Mairie.

● ● ● voirie et bâtiments

Constitution de la Commission Voirie et Bâtiments sous la présidence de Florent MOUSSOUR :

Champ d'action : entretien des bâtiments, location des immeubles, terrains communaux, éclairage public, détermination des budgets, gestion de la sécurité routière.

Participants : Cyril RIGOUX (vice-président), Audrey AURAY, Raymond BROUSSE, Didier RONIN.

Demande d'expertise de bâtiment afin de déclencher un arrêté de péril

La mairie a été saisie d'un différend concernant une ancienne grange de la rue des commerces. Selon une partie du voisinage, ce bâtiment menaçait la sécurité des habitants sur la voie publique et sur un espace privé. Florent Moussour a organisé une réunion avec les différentes parties. Faute de détermination précise des risques et afin de protéger la population, une expertise a été demandée auprès du tribunal administratif de Limoges.

Extrait des résultats de l'expertise

« Les bâtiments, grange et habitation présumés « délabrés » ne sont pas à l'abandon, mais dans un état correct et entretenus.

Les risques pour les tiers riverains sont faibles à court et moyen terme, et inexistantes pour le domaine public.

La Commune du Chastang n'est redevable que de la sécurité du domaine public et a été abusée par des propos alarmistes, venant du voisinage. La requête pour déclencher un arrêté de péril sur le domaine public est sans fondement et de plus abusive. »

Coût de l'expertise : 1 188 23€ assumé par la mairie.

Campagne de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel

Cette campagne aura lieu du 19 juillet au 13 septembre 2021.

Qui est concerné ?

Les propriétaires ou usagers avec une installation d'assainissement non collectif :

- jamais contrôlée par le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC°) ;
- ou pour laquelle le contrôle date de plus de 8 ans.

● ● ● voirie et bâtiments

A quoi sert ce contrôle ?

Cette visite obligatoire et payante a notamment pour objet de vérifier avec vous :

- l'existence d'un dispositif d'assainissement ;
- l'entretien et le bon fonctionnement de votre installation ;
- l'état des ouvrages en repérant les défauts d'usure, de fermeture ou de structure ;
- l'absence de défaut de sécurité sanitaire et/ou d'atteinte à la salubrité publique.

Les techniciens du SPANC sont là pour vous donner des conseils et répondre à vos questions.

Ce contrôle participe à préserver ou améliorer la qualité des ressources en eaux de la commune ainsi que celle des ruisseaux et eaux de baignade du Coiroux.

Quand les visites de contrôle ont-elles lieu ?

Il vous sera adressé un courrier d'avis de passage 15 jours avant la date de visite accompagné d'un coupon réponse à renseigner où vous pourrez choisir 2 créneaux sur la journée proposée.

Dans le cas où la date proposée ne vous convient pas, vous serez invités à contacter le SPANC pour définir une date de rendez-vous.

Comment se déroule la visite ?

Après la prise de rendez-vous, le technicien du SPANC se déplace chez vous. Votre présence ou celle de votre représentant est obligatoire. Pensez à faciliter l'accès aux différents ouvrages en dégagant les regards de visites sans les ouvrir. Enfin, n'oubliez pas de rechercher et préparer en amont de la visite tous éléments demandés.

Vous recevrez le rapport de visite décrivant votre installation et un avis de conformité.

- 1) Votre installation est conforme : pas de travaux à prévoir cependant il faut continuer à veiller au bon entretien de votre installation en la faisant vidanger régulièrement en attendant la prochaine visite du SPANC dans 8 ans.
- 2) Absence d'installation : mise en demeure de réaliser une installation conforme, travaux à réaliser dans les meilleurs délais
- 3) Défaut sanitaire ou de sécurité, Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs : travaux à réaliser sous 4 ans et 1 an en cas de vente
- 4) Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs : pas de travaux obligatoires mais une liste d'améliorations sera recommandée.

NB : le certificat de conformité « rapport de contrôle » valide pourra être utilisé.



Travaux d'amélioration énergétique de l'habitat communal

Assistance à la maîtrise d'ouvrage : Corrèze ingénierie – Monsieur Mas

Maître d'œuvre : FG ECO – Monsieur Gaye (Corrèze)

Entreprises retenues après appel d'offre :

Démolitions gros œuvre : FAION

Couverture désamiantage : DUMOND

Menuiseries extérieures : CHEZE

Menuiseries bois : DELONCA

Plâtrerie peinture faux plafonds : PEREIRA

Carrelage faïence : ESCURE BATIFOUYE

Electricité : ERDE

Plomberie : JJSS

Plan de financement des travaux de réhabilitation

Logement rue des Commerces

Montant global TTC avec frais d'étude et interventions diverses : 66 389 €.

Tranche ferme démarrage des travaux en Octobre 2021 et fin prévisionnelle en Décembre 2021

Financements à recevoir validés : 31 200 € soit 59% du projet HT.

Locaux associatifs (anciennes écoles)

Montant global TTC avec frais d'étude et intervention diverses : 169 322 €.

Tranche ferme démarrage des travaux en début 2022 et fin prévisionnelle en mai 2022.

Financements à recevoir validés : 76 800 € soit 60% du projet HT.

Financements de la région et de l'Europe à se faire valider : 25 451 € soit 80% du projet.

Estimation prévisionnelle du FCTVA à recevoir d'environ 15 %.

Logement chemin des écoliers (au-dessus de l'ancienne école)

Montant global TCC avec frais d'étude et intervention diverses : 59 200 €.

Financement à recevoir validés : 17 250 € soit 41% du projet

Cette tranche conditionnelle ne sera pas mise en œuvre car le retour sur investissement sera trop faible.

Des démarches ont été faites auprès de la Caisse d'épargne de Brive pour obtenir un prêt. Les taux étant actuellement fort bas, nous devrions obtenir un financement à moindre coût.

Les éléments chiffrés définitifs vous seront communiqués par le biais des comptes rendus du conseil municipal et par **Le Chastang actu.**

● ● ● fêtes et cérémonies

Constitution de la Commission Fêtes et Cérémonies sous la présidence de Florent MOUSSOUR :

Champ d'action : Organisation du repas des aînés, repas ou fêtes du village. Cérémonies des 8 mai, 11 novembre etc. Fête de la musique, marché de village, vie sociale, état des lieux de la salle polyvalente et associations communales.

Participants : Didier RONIN (vice-président), Christiane VAUR, Gisèle LAFONT, Helena LENEUTRE, Catherine FAURET, Laura FAIVRE, Martine TAVET.

Concert gratuit programmé par "C'est Ma Tournée"

La Ligue de l'enseignement-FAL19 et Les Lendemain Qui Chantent organisent gratuitement tous les étés des concerts dans des petits villages qui n'auraient pas les moyens des grandes villes pour des produire des manifestations de qualité avec des professionnels.

Le 12 Juillet, nous avons donc eu le plaisir d'accueillir le groupe Synesia dans la salle des fêtes. En première partie, la jeune Naïla a dès le début su "chauffer la salle".

Synesia, c'est avant tout une aventure et une équipe humaine pleine de joie et d'envies ! Leurs chansons sont des histoires dépeintes pour affronter le réel comme dans un rêve éveillé, avec énergie. Ils ont su ravir le public par des chansons mélangeant des sonorités de néo-soul pop et d'indie-folk. Vous pouvez retrouver les vidéos du groupe sur internet sur bing.com/videos

Nous remercions les associations communales (Société de chasse, AAPPMA du Chastang-Beynat et Libre Comme Une) qui ont participé à l'organisation de cette fête et proposé un service de buvette et de restauration, fortement apprécié.



● ● ● culture jeunesse et sport

Constitution de la Commission Culture Jeunesse et Sport sous la présidence de Florent MOUSSOUR :

Champ d'action : développement du sport et de la culture en général, mise en place d'évènements.

Participants : Audrey AURAY (vice-présidente), Christiane VAUR, Gisèle LAFONT, Catherine FAURET, Laura FAIVRE, Raymond BROUSSE.

Projection d'un film au parc de la salle des fêtes par l'association Peuple et Culture

Après un repas partagé, projection du film « *Marinaleda - un village en utopie* »

« Grâce à une approche nouvelle de l'économie et à un retour aux fondamentaux de la démocratie, cette ville andalouse de plus de 2000 âmes ne connaît ni chômage, ni police, ni délinquance. Les salaires y sont bien plus élevés qu'ailleurs, le maire et ses adjoints ne sont pas rémunérés et ce sont les habitants qui commandent » selon ce film de 2009.

La projection du film a été suivi d'un débat où chacun a pu s'exprimer sur la réalité des faits et la pérennité du concept (village financé à 60 % par des aides de l'Etat Espagnol).



Exposition Gilles Deverchère

Cette année encore Gilles Deverchère a eu la gentillesse de mettre à disposition gratuitement à notre village des œuvres de sa composition.

En contemplant "Le voile de l'amour" nous pouvons percevoir, en fonction de notre sensibilité et de notre imagination, la naissance de la vie.

Merci Gilles !!



Le ciel commence à hauteur des semelles

Atelier d'écriture avec Fabienne Yvert

Grâce à l'association "Peuple et Culture", Fabienne Yvert organise un atelier d'écriture au sein de notre commune. Ouvert à tous les âges, de 7 à 107 ans, cet atelier gratuit se déroulera en environ 6 séances sur l'automne 2021. Les jours et horaires seront mis en place ensemble entre l'artiste-auteure et les a(r)mateurs d'écritures.

Renseignements :

06 64 11 48 09 ou 05 55 26 32 25.

La commission s'est réunie le 29 juin afin de préparer des activités pour 2021/22.

Nous aimerions organiser des manifestations multiculturelles. Par exemple des conférences par la LPO, une exposition d'art contemporain dans l'église, une exposition découverte des métiers d'arts, un atelier d'écriture etc. Proposer des activités sportives, balade à pied et en groupe, gymnastique, yoga ou danse.

Toutes les idées sont les bienvenues ! Nous comptons sur la participation des Chastandoux !

● ● ● environnement et agriculture

Constitution de la Commission Environnement et Agriculture sous la présidence de Florent MOUSSOUR :

Champ d'action : agriculture, forêts et cours d'eau situés sur la commune (privé ou domaine public), mise en place d'un développement concerté.

Participants : Cyril RIGOUX (vice-président), Helena LENEUTRE, Martine TAVET, Catherine FAURET.

Règlementation sur le brûlage des déchets verts

Avec les beaux jours, les activités de jardinage sont de retour. Tonte de pelouse, taille des arbres fruitiers, entretien des haies etc. Les occasions de produire du déchet vert ne manquent pas.

Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage des ordures ménagères, dont les déchets verts font partie, tant à l'air libre (feu de jardin) qu'en incinérateur et ce durant toute l'année (arrêté préfectoral du 7 avril 2015).

NB : Une seule exception existe pour les déchets issus de l'activité professionnelle des agriculteurs et des forestiers car ils relèvent d'une réglementation particulière.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler 50kg de déchets verts émet autant de poussières que :
18400 km parcourus par une voiture à essence ;

13000 km parcourus par une voiture diesel récente ;

3 semaines de chauffage au bois d'un pavillon avec une chaudière à bois performante.

Au-delà des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumée) comme des risques d'incendie, le brûlage est



fortement émetteur de polluants dont des particules cancérogènes (hydrocarbures Aromatiques Polycyclique et benzène).

Des solutions existent :

Le compostage individuel, le broyage des végétaux, la collecte en déchetterie, le jardinage raisonné.

● ● ● associations



Fête de la Musique

Samedi 21 juin, la 1^{ère} Fête de la Musique a eu lieu dans la cour de l'ancienne école.

Vous y êtes venus nombreux. Merci à tous !

Cette soirée fort agréable a été animée par Gaëtan, Marie-Laure, Damien et Jean-Marie du groupe du **Bal d'Antan**.

Denis Salesse, Jacques Peuch, Dominique Bureau et Jean-Luc Dumont ont également confirmé leur talent en exécutant des morceaux divers et variés.

Les barnums installés, ont permis d'apprécier le spectacle malgré un temps capricieux. Si les normes sanitaires n'ont pas permis de danser, le cœur des spectateurs battaient au rythme de la musique.

La mise en place et la tenue de la buvette ont été gérées par les membres de l'association **Libre Comme Une**.

Une belle 1^{ère} qui ne sera sûrement pas la dernière !

● ● ● communication

Presse locale

Correspondante à La Montagne (LM) : Dominique BUREAU.

Correspondant à La Vie Corrézienne (LVC) : Frédéric FAURET.

Parutions :

07/05/2021 - *Un petit marché sur la commune (LVC)*

21/05/2021 - *La cérémonie du 8 mai 1945 commémorée en comité restreint (LVC)*

02/07/2021 - *Une 1^{ère} Fête de la Musique réussie (LVC)*

09/07/2021 - *Des correspondances à découvrir à la médiathèque (LVC)*

16/07/2021 - *Un concert gratuit et réussi (LM)*

Si vous ne les avez pas lus, les articles sont disponibles à la Mairie. (LVC)

● ● ● nomination

Parution dans La Montagne le 18/06/2021

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination comme experte technique sanitaire internationale de Sandrine Ségot-Chiq auprès du gouvernement d'Alpha Condé en Guinée-Conakry. Sandrine est la fille de Mme et Mr Brousse au Mas bas.

Félicitations !

● ● ● le bon coin du Chastang

Transport en commun



Transport en commun pour les enfants du Chastang scolarisés à l'école primaire de Sainte-Fortunade

Les mairies du Chastang et de Sainte-Fortunade se sont associées afin d'organiser la mise en place d'un transport scolaire entre leurs deux communes.

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2021 les horaires du car seront :

- Départ le matin à l'abri bus du Chastang à 8h28.
- Retour le soir à l'abri bus du Chastang à 17h00.
- Retour le mercredi à 12h17.

A ce jour, 7 enfants sont inscrits pour ce transport en commun. Un montant maximum de 40€ par an est demandé. Le tarif varie en fonction du quotient familial car ce service est pris partiellement en charge, par la Région Nouvelle Aquitaine.

Les inscriptions peuvent se faire sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine dans le chapitre « **transport scolaire** ».

Marché de producteurs et artisans locaux du Chastang

Tous les 1^{er} et 3^e samedi du mois, des producteurs et artisans locaux sont présents devant la salle des fêtes.

Vous pouvez retrouver un marchand de fromage de chèvre, une maraîchère, un boulanger, une couturière etc.

Après vos achats,

« **L'association Libre Comme Une** » vous propose de prolonger ce moment de convivialité autour d'un café.

Si dans votre entourage vous connaissez un producteur local qui souhaite participer à cette initiative « de vente en circuits courts », n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Il est important pour l'animation du village de pérenniser cette démarche.



Le Chastang
Actu

Vous avez une communication à faire ?
Prenez contact avec la mairie et nous ferons
une parution dans le prochain trimestriel :
mairie.chastang@wanadoo.fr

● ● ● savoir vivre ensemble

Règlementation sur les bruits de voisinage



Le bruit, cette pollution insidieuse, augmente d'année en année.

Par décret de novembre 1999, le préfet Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, a validé un arrêté portant sur la réglementation des bruits de voisinage.

Cet arrêté concerne le bruit dans les lieux publics et accessibles au public ; les activités professionnelles, industrielles, artisanales et commerciales ; les activités agricoles ; sportives et de loisirs ; les chantiers et les propriétés privées (NB : ce document est disponible en Mairie).

Afin que chacun puisse vivre en harmonie dans notre village, nous vous rappelons les quelques règles concernant la gestion du bruit des propriétés privées.

Article 19 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage. Ceci de jour comme de nuit.

Article 20 :

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30.
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Article 22 :

Les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes les mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas sources de nuisances sonores pour les riverains.

● ● ● carnet 2021

Naissances :

- Lana Faivre Eyrignoux, le 5 Avril 2021
- Luna Jeanne Leneutre, le 1 Juin 2021



● ● ● le chastang nous est conté

Les lieux-dits du Chastang

Source : le livre de Yves Lavalade "Noms de lieux du pays de Tulle est et sud" - Éditions de l'Esperluette

Les Pradeaux « los pradaus »

Descendance directe de l'occitan. Prata ou prataria (prairie), pratellum et pratatale (petit pré, pelouse)

Puy-boustat « puég bostat ou brostat »

Vient de boscat, boisé. C'est une butte. La brosta est le feuillage que l'on coupe vert pour nourrir le bétail pendant l'hiver.

Était également appelé « chas pé bolit » chez pied bouilli (peut-être allusion à un pied bot)

Teillard « tilhard »

Ce nom de famille désignait le fileur de chanvre. Il est également possible que le nom vienne d'un tilleul (non confirmé)

Le Tondou « los tonduts »

Vient de Poulbrière : Le Tondut. Nom de famille noble Tundud vers 1065. Probablement un surnom. La présence d'une grande ferme manifeste l'origine aristocratique.

Le Verdier « lo verdier »

Vient du latin viridarium, lieu planté d'arbres, jardin, bosquet. La traduction verdier est la plus conforme à l'étymologie, à côté de vergier/vargier.

Voilà c'est terminé... Pour le prochain numéro, « Proverbes du Limousin » en patois (avec traduction en français !)

Recettes, trucs et astuces de nos grands-mères

Pour les vacances voyageons un peu ! Nous vous proposons la recette du « Millas Girondin »

Pour 6 personnes

5 cuillères à soupe de farine de maïs (à défaut de polenta)

75 cl de lait

5 œufs

4 cuillères à soupe de miel (d'acacia de préférence)

2 cuillères à soupe de sucre de canne

20 gr de beurre

Eau de fleur d'oranger ou de l'armagnac,

1 pincée de sel

Verser la farine dans un saladier. Faire chauffer le lait sans le faire bouillir. Le verser frémissant dans le puits de farine en tournant à l'aide d'un fouet. Préchauffez le four à 210° .

Cassez les œufs et séparez les blancs des jaunes. Ajoutez les jaunes, le miel, le sucre et la fleur d'oranger à la pâte.

Battez les blancs en neige avec une pincée de sel. Incorporez délicatement les blancs à la pâte avec une cuillère en bois.

Beurrez un moule à manqué, y verser la pâte, cuire pendant 30 ou 40mn. Dégustez tiède de préférence.

Régalez-vous !

Pour vous désaltérer en période estivale avec un sirop naturel

Le sirop de café :

1 litre d'eau

250 gr de café en poudre

1.5 kg de sucre

Faites bouillir l'eau et passé le café de façon à obtenir 1 litre de café très fort.

Versez-le ensuite dans une bassine à confitures, ajoutez le sucre et préparez un sirop au lissé (le sirop doit faire un filament si on le tient entre le pouce et l'index écartés).

Laissez refroidir avant de mettre en bouteilles

Pour accompagner le veau, le poulet ou les fruits de mer.

Le beurre niçois :

Dans une jatte, mélangez avec une spatule en bois ,125 gr de beurre ramolli, 2 cuillères à café de capres, 3 filets d'anchois, 1 gousse d'ail hachée, le jus d'un citron, 2 tomates séchées concassées, du sel et du poivre.

Couvrez d'un linge et laissez reposer au réfrigérateur pendant au moins 1 heure.



« Allez les filles, un peu de concentration, la chorale va commencer !!! »

Contactez-nous !



Le Chastang **Actu**

Place de la fontaine - 19190 Le Chastang

Tél: 05 55 27 22 04 - mairie.chastang@wanadoo.fr

<https://lechastang.fr>

<https://www.facebook.com/Le-Chastang-Actu-102759391485631/>

Responsable de la publication : Florent Moussour

Communication : Catherine Fauret - chastangactu@gmail.com

Réalisation : Catherine Lhuissier



L'intégralité du journal est disponible sur notre site : <https://lechastang.fr>